

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION FIILIÈRE MAINTENANCE NAUTIQUE

PIÈCES DU DOSSIER

1. A compléter et à retourner au lycée impérativement :

- Fiche individuelle de renseignements
- Fiche de pré-inscription au service de restauration et d'hébergement

2. A fournir impérativement :

- La copie de la carte nationale d'identité (ou passeport) en cours de validité (recto/verso),
- La copie des bulletins de la scolarité en cours

**Dossier complet
à retourner au lycée pour
30 avril 2022**

Nota :

L'inscription définitive dépend de l'affectation AFFELNET POST 3EME et est conditionnée par un entretien avec le directeur du lycée.

Retrouvez nous sur notre site et les réseaux sociaux :

Site internet : <https://www.lycee-maritime-paimpol.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/lyceemaritimedePaimpol/>

Twitter : <https://twitter.com/DePaimpo> Instagram : Instagram :

<https://www.instagram.com/lpmpaimpol/>



FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

A retourner au Lycée Professionnel Maritime PIERRE LOTI

CANDIDAT(E)

Nom : Prénom :

Date de naissance : A Dpt()

Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable de l'élève :

Adresse e-mail de l'élève :

ORIGINE SCOLAIRE

N° I.N.E. :

à demander à l'établissement d'origine

Nom et adresse du dernier établissement fréquenté :

Dernière classe fréquentée :

Diplômes précédemment obtenus :

FAMILLE (à compléter impérativement)

<u>Nom & Prénom</u> du RESPONSABLE LEGAL 1	<u>Nom & Prénom</u> du RESPONSABLE LEGAL 2
<u>Lien de parenté avec l'élève :</u>	<u>Lien de parenté avec l'élève :</u>
<u>Date & lieu de naissance :</u>	<u>Date & lieu de naissance :</u>
<u>N° Sécurité Sociale :</u>	<u>N° Sécurité Sociale :</u>
<u>Adresse postale :</u>	<u>Adresse postale :</u>
<u>Tél. domicile :</u> <input style="width: 150px;" type="text"/>	<u>Tél. domicile :</u> <input style="width: 150px;" type="text"/>
<u>Tél. travail :</u> <input style="width: 150px;" type="text"/>	<u>Tél. travail :</u> <input style="width: 150px;" type="text"/>
<u>N° Portable :</u> <input style="width: 150px;" type="text"/>	<u>N° Portable :</u> <input style="width: 150px;" type="text"/>
<u>Adresse e-mail :</u>	<u>Adresse e-mail :</u>
<u>Situation de famille :</u> (cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Autres: <input style="width: 50px;" type="text"/>	<u>Situation de famille :</u> (cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> Mariée <input type="checkbox"/> Divorcée <input type="checkbox"/> Autres: <input style="width: 50px;" type="text"/>
<u>Situation professionnelle :</u> (cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Non salarié <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Retraité	<u>Situation professionnelle :</u> (cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/> Salariée <input type="checkbox"/> Non salariée <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Retraitee
<u>Profession :</u> (si retraité(e), précisez)	<u>Profession :</u> (si retraité(e), précisez)
<u>Employeur :</u>	<u>Employeur :</u>
<u>Adresse de l'employeur :</u>	<u>Adresse de l'employeur :</u>

Adresse de la Caisse d'Allocations Familiales :

N° Allocataire :

FICHE DE PRÉ-INSRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

A retourner au Lycée Professionnel Maritime PIERRE LOTI

NOM & Prénom :

Filière souhaitée :

(scolarité 2022/2023)

RÉGIME SOUHAITÉ *(cochez la case correspondante)*

interne

externe

1/2 pensionnaire

interne-externe *

**Tous les repas pris au lycée mais hébergement à l'extérieur*

Observations relatives au statut d'INTERNE :

Compte tenu du nombre important de demandes, le critère géographique sera déterminant pour une inscription définitive. Les élèves originaires des communes autour d'ETABLES – ST QUAY PORTRIEUX – PLOUHA – LANNION – TREGUIER – PONTRIEUX – QUEMPER-GUEZENNEC (desservies par les services de transports scolaires) ne sont donc pas prioritaires. Néanmoins, leurs candidatures seront étudiées.

Sauf avis contraire de notre part avant le 8 juillet 2022 au plus tard, vous pourrez considérer que votre demande est acceptée.